

MAIRIE



De

CASSAGNES

Département du Lot
Canton de Puy l'Evêque

Tel/fax: 05.65.36.60.32

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du mercredi 21 mars 2012 à 10 h 00

Le vingt et un mars deux mil douze à dix heures, le conseil municipal de la Commune de CASSAGNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Claude JURQUET, Maire de Cassagnes.

Nombre de conseillers: 11

En exercice: 11

Présents : 9

Etaient présents : Mr JURQUET, Mme DESSAINT, Mr LANDIECH, Mr GROUSSET, Mr DUMEAU, Mme VERDIER, Mr ALADEL, Mme CAILHOL. DACHARY Lucie

Excusé : Mr LOUBIERES, Mr FERNANDEZ

Date de convocation: 7 mars 2012

Date d'affichage: 7 mars 2012

Secrétaire de séance : Mme CAILHOL

Délibération sur le vote du taux d'imposition pour 2012 :

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2012. Les Taux d'habitation, de Taxe foncière, ainsi que le taux du foncier non bâti restent inchangés.

Les Taux restent pour 2012 à 8.42 pour la taxe d'habitation, 13.07 pour le foncier bâti et à 149.88 pour le foncier non bâti.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2012.

Fait et délibéré les jours mois et an ci-dessus

Le Maire
Jean-Claude JURQUET

Acte reçu à la préfecture le
Acte rendu exécutoire le